

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 56

Séance du vendredi 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 11 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Marie Laure MAIORE a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	06
		Absents :	01

Membres présents : BALDOVINI Antony-François, CLET-DAVID Pascale, FRANCESCHI Jean Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Maria-Laura, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ-RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence VALERY Gérard.

Membres représentés : CHEYNET Patrick (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), DE LA MATA Clara (Pouvoir à Jean Claude FRANCESCHI), GALINDO Margaux (Pouvoir à Marie Laure MAIORE), LAMOUREUX Sophie (Pouvoir à Antony BALDOVINI)

Membres absents : LESCHI Jean Christophe

Date de la convocation : 03 septembre 2026
Date d'exécution : 14 septembre 2026
Date d'affichage : 14 septembre 2026

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le président expose au conseil que la commune se propose de souscrire un contrat d'apprentissage d'une durée de 24 mois pour permettre à Mademoiselle SCHUSTER Léa, âgée de vingt et un ans, de suivre une formation d'assistante éducative en petite enfance au sein de la crèche municipale d'Aléria.

Il indique que le coût de la formation qui s'élève à 12 000 € pour les deux années, sera entièrement pris en charge par le CNFPT qui a validé la demande d'accord préalable de financement sous le numéro ACC-02B-26-000879 pour une période prévisionnelle de 24 mois (09-2026 / 09-2028).

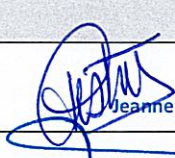
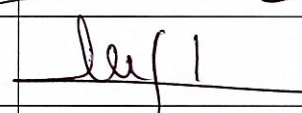
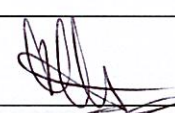
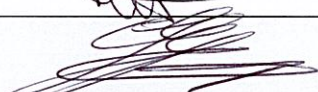
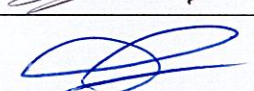
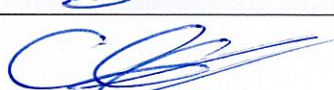
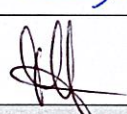
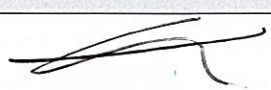
Le président précise que la rémunération qui sera servie à l'apprentie en 2026 (989, 52 €) a été prévue au budget de la commune pour 2026 au chapitre 012, article 6417, abondé à hauteur de 3 900, 00 €.

Il propose à l'assemblée délibérante d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage dont les modalités d'accueil et de formation sont fixées par les dispositions légales et réglementaires, et en particulier par le code du travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de recourir au contrat d'apprentissage, décide de conclure un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

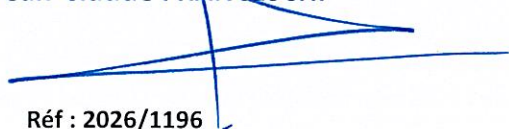
Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Crèche	01	Assistant éducatif petite enfance	24 mois

Délibération n° 2026 – 56 : Souscription d'un contrat d'apprentissage

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean, Claude Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI Jeanne Première adjointe Pouvoir à	X				
BALDOVINI Antony-François Deuxième adjoint Pouvoir à	X				
CLET-DAVID Pascale Troisième adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET Patrick Quatrième adjoint Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
DE LA MATA Clara Cinquième adjointe Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 J.C. FRANCESCHI
VALERY Gérard Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LESCHI Jean, Christophe Conseiller municipal Pouvoir à					
MAIORE Maria-Laura Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PIRAS Maria Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LAMOUREUX Sophie Conseillère municipale Pouvoir à A. BALDOVINI	X				 Antony BALDOVINI
GALINDO Margaux Conseillère municipale Pouvoir à M.L. MAIORE	X				 M.L. MAIORE
GIULY Martin Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à	X				
TADDEI Laurence Conseillère municipale Pouvoir à	X				
SAEZ RICCIARDI Célia Conseillère municipale Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI



Réf : 2026/1196